

P. SANCERE et M. DUPOUY risquent la prison !!!

« RELAXE DES MILITANTS C.G.T. DE LA D.D.E. »

Rappel historique

Sur la base des revendications élaborées et décidées démocratiquement par assemblée générale (emplois, indemnités, service public). Les personnels de la D.D.E. des Landes décident d'entrer en grève le 22 MAI 2000. Dès le premier jour d'action, en guise de dialogue social, ce sont les C.R.S., casques et harnachés, que les agents trouvent comme interlocuteur en face d'eux.

Les personnels grévistes, afin d'éviter tout débordement devant le mutisme de leur interlocuteur, décident d'occuper la D.D.E.. C'est le 5 juin que le protocole de sortie de grève sera signé avec un gain de 3 postes supplémentaires et la revalorisation du régime indemnitaire.

Parallèlement, la C.G.T. dénonçait des pratiques illégales, ayant cours à la D.D.E. auprès du ministère qui, sous la pression des personnels grévistes, engage une inspection générale sur les faits que le syndicat C.G.T. a dénoncés. La copie de ce rapport n'a jamais été communiquée au syndicat C.G.T. !!!

Le Directeur de l'époque, M. TRONC, dans un rapport envoyé au ministre, traite les militants C.G.T. d'extrémistes et leur reproche d'avoir mis en échec, par leur lutte, des directives nationales. C'est ce même directeur qui refuse de recevoir la C.G.T. et de joindre à des procès verbaux de réunions statutaires et les déclarations de la C.G.T.. C'est ce même directeur qui, à titre personnel et ce malgré l'avis contraire des pouvoirs publics traîne les 4 principaux responsables syndicaux devant le tribunal.

Après une convocation en août 2000 au commissariat de Mont de Marsan, les 4 secrétaires du syndicat C.G.T. sont mis en examen le 19 octobre 2000, pour :

SEQUESTRATION de personnes libérées volontairement avant le 7^e^{me} jour, commise en bande organisée et à l'égard de plusieurs personnes :

ENTRAVE à la liberté du travail à l'aide de destructions ou dégradations : **MENACÉS DE MORT** par image de pendaison.

Cela leur est confirmé le 20 décembre 2000, par le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan, en première comparution Défendus par Maître BLANCO, avocat au barreau de Pau, celui-ci dépose une requête en nullité en faisant valoir que, contrairement aux dispositions d'un article, il ne leur avait pas été donné connaissance des faits pour lesquels ils avaient été mis en examen mais seulement de leur qualification juridique.

Le 15 mai 2001, le procureur général, auprès de la chambre d'instruction de la Cour d'appel de Pau, a conclu qu'il soit fait droit à cette requête en nullité. Le 11 octobre 2001, le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan re-convoque nos 4 camarades, après la re-audition du directeur de l'Equipement.

L'interprétation contradictoire du D.D.E. devant le juge aura quelque peu modifié les faits reprochés.

Quoiqu'il en soit, Michel DUPOUY, secrétaire de l'Union Fédérale et Pascal SANCERE, secrétaire du syndicat P.T.T.E., sont une nouvelle fois mis en examen pour **séquestration et menace de mort**. Le juge annule la procédure pour les 2 autres secrétaires de syndicat.

Depuis, la C.G.T. avec son avocat. Maître BLANCO, a demandé une confrontation entre le plaignant et les « accusés » et la communication du rapport de l'inspection générale vraisemblablement à l'origine de la plainte personnelle déposée par le directeur. Cela est refusé !!!

C'est une procédure illégitime puisque les 4 camarades (puis les deux mis en examen) nient les faits reprochés. C'est une procédure inéquitable puisque toute confrontation, acte des plus élémentaire qui permettrait de faire éclater la vérité au grand jour, est toujours refusée.

Comme d'habitude, ceux qui dénoncent des injustices, qui luttent pour accroître l'égalité et l'équité sociale, créer des emplois, améliorer les services publics, Pascal et Michel sont des nantis et des coupables qu'il faut traîner devant le Tribunal. La C.G.T. ne laissera pas faire !! ?

**ENSEMBLE, EXIGEONS LA RELAXE DES CAMARADES
DE LA D.D.E., SIGNEZ LA PETITION**

**A renvoyer à la Fédération C.G.T. EQUIPEMENT
263 rue de Paris, Case 543
93515 – MONTREUIL
E.MAIL : EQUIPEMENT.CGT@wanadoo.fr**